

## Regards sur la société canadienne

# L'apprentissage intégré au travail pendant les études postsecondaires, diplômés de 2015



par Diane Galarneau, Mark Kinack et George Marshall

Date de diffusion : le 25 mai 2020



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# L'apprentissage intégré au travail pendant les études postsecondaires, diplômés de 2015

par Diane Galarneau, Mark Kinack et George Marshall

## Aperçu de l'étude

Reposant sur les données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2018, la présente étude porte sur la participation des diplômés postsecondaires de 2015 à une forme d'apprentissage intégré au travail (AIT), comme un stage coopératif, un stage, un internat ou un placement clinique. On examine, entre autres, s'il existe un lien entre la participation à une forme d'AIT et les résultats des diplômés sur le marché du travail, trois années après l'obtention de leur diplôme.

- Parmi les diplômés postsecondaires de 2015 qui n'avaient pas poursuivi d'études par la suite, la moitié a participé à une forme d'AIT durant leur formation postsecondaire (50 %).
- La propension à avoir participé à une forme d'AIT était la plus élevée chez les diplômés de niveau collégial (61 %). Le taux de participation diminuait pour s'établir à 49 % chez les diplômés du baccalauréat, à 37 % chez les diplômés de la maîtrise et à 19 % chez ceux du doctorat.
- Le fait d'avoir participé à une forme d'AIT n'était pas associé à une probabilité plus élevée d'occuper un emploi trois ans après l'obtention du diplôme. En revanche, les diplômés postsecondaires qui avaient participé à une forme d'AIT étaient plus susceptibles d'avoir un emploi en lien avec leur diplôme d'études.
- Les participants à une forme d'AIT étaient proportionnellement moins nombreux à être surqualifiés pour l'emploi qu'ils occupaient trois ans après avoir obtenu leur diplôme. Par exemple, parmi les diplômés du baccalauréat, 32% de ceux qui avaient participé à une forme d'AIT étaient surqualifiés pour leur emploi, comparativement à 49% parmi les non-participants.
- Les diplômés du baccalauréat qui avaient participé à une forme d'AIT affichaient des gains d'emploi supérieurs à ceux qui n'y avaient pas participé. En effet, on notait, à ce chapitre, un écart de 7 % en ce qui concerne les revenus d'emploi de l'ensemble des diplômés du baccalauréat ayant un emploi de même que ceux des diplômés du baccalauréat travaillant à temps plein.

## Introduction

L'apprentissage intégré au travail (AIT), qui peut prendre la forme d'un stage coopératif ou non coopératif, d'un internat ou d'un placement clinique pendant les études postsecondaires, fait partie d'un modèle éducatif combinant l'enseignement formel en classe et l'expérience sur le marché du travail. En offrant aux étudiants une expérience de travail pertinente, la participation à une forme d'AIT pourrait aider les

nouveaux diplômés à trouver, à la fin de leurs études, un emploi de bonne qualité et en lien avec leur formation. On peut également penser que les employeurs qui offrent des possibilités d'AIT en tirent certains avantages, en ayant accès à une main-d'œuvre qualifiée, souvent à moindre coût<sup>1</sup>. Ces employeurs peuvent aussi dénicher de bons candidats, qu'ils pourront embaucher à plus long terme. Reconnaisant l'importance de l'apprentissage

intégré au travail, le gouvernement fédéral investit de façon continue dans ces programmes depuis 2016<sup>2</sup>.

Précédemment, dans l'Enquête nationale auprès des diplômés (END), l'AIT était uniquement associé aux placements effectués dans le cadre des programmes coopératifs, pour lesquels les étudiants alternent entre des sessions d'étude en classe et des stages de travail rémunérés. Certaines études portant sur l'AIT, fondées sur les données des cycles précédents de l'END, portaient d'ailleurs seulement sur la participation des diplômés aux placements de type coopératifs (en se penchant notamment sur l'intégration des diplômés au marché du travail<sup>3</sup>).

À partir de l'END de 2018, on a élargi le concept d'AIT, afin d'inclure également les stages, les internats, les placements cliniques et les autres placements en milieu de travail offrant une expérience sur le terrain (pour obtenir plus de renseignements, voir l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2018). D'après les données de l'END de 2018, les diplômés ayant participé à des stages coopératifs représentaient environ le tiers de tous les participants aux différentes formes d'AIT, d'où l'importance de tenir compte de ces autres formes<sup>4</sup>.

Reposant sur les données de l'END de 2018, la présente étude porte sur la participation des diplômés postsecondaires de 2015 à une forme d'AIT durant leur programme, selon diverses caractéristiques démographiques. On tente également de déterminer s'il existe un lien entre la participation des diplômés à une forme d'AIT durant leurs études et leurs résultats sur le marché du travail, trois années après

**Tableau 1**  
**Taux de participation à une forme d'apprentissage intégré au travail (AIT), selon certaines caractéristiques démographiques, diplômés postsecondaires de 2015**

	Niveau de scolarité			
	Collégial	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat
	pourcentage			
<b>Total</b>	<b>60,7</b>	<b>48,7</b>	<b>36,7</b>	<b>18,6</b>
Hommes	47,9*	43,3*	27,6*	14,7*
Femmes (réf.)	70,7	52,5	43,0	23,0
<b>Groupe d'âge</b>				
Moins de 25 ans	62,1	45,3	33,4	x
25 à 29 ans (réf.)	62,3	50,5	47,0	33,7
30 à 39 ans	59,3	47,7	33,8*	19,9*
40 ans et plus	57,0	40,0*	25,2*	14,4*
<b>Domaine d'études</b>				
Éducation	81,5	92,0*	24,0*	9,2*
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	52,5*	30,3*	23,5*	14,6
Sciences humaines	38,2*	18,7*	32,4*	9,3*
Sciences sociales et de comportements, et droit	81,9*	28,6*	41,5*	41,6*
Commerce, gestion et administration publique	50,4*	29,7*	34,2*	7,6*
Sciences physiques et de la vie, et technologies	53,1*	26,8*	18,2*	10,9*
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	52,7*	47,3*	33,7*	18,3
Architecture, génie et services connexes	42,1*	64,6*	19,3*	14,3*
Agriculture, ressources naturelles et conservation	46,6*	41,8*	41,3*	14,0*
Santé et domaines connexes (réf.)	88,2	84,3	74,4	18,1
Services personnels, de protection et de transport	51,9*	50,8*	28,0*	x
Autres domaines	29,4*	21,3*	47,4*	29,2*
<b>Province d'études</b>				
Terre-Neuve-et-Labrador	58,5	59,2*	21,9*	17,3
Île-du-Prince-Édouard	74,4*	55,4*	36,0	x
Nouvelle-Écosse	89,3*	49,4	39,6	20,3*
Nouveau-Brunswick	88,9*	44,4	35,8	26,7*
Québec	66,6*	49,6	33,8*	26,0*
Ontario (réf.)	57,2	45,3	41,0	15,0
Manitoba	65,3*	53,6*	38,6	13,3
Saskatchewan	64,7	55,3*	30,4*	14,7
Alberta	59,0	54,2*	31,3*	14,3
Colombie-Britannique	52,3	49,6	37,7	18,9*
<b>Statut d'immigrant<sup>1</sup></b>				
Oui (réf.)	53,4	39,1	29,8	14,7
Non	62,7*	51,2*	39,8*	21,2*
<b>Identité autochtone<sup>2</sup></b>				
Oui (réf.)	63,8	57,7	45,8	23,7
Non	60,4	48,5	36,5	18,6
<b>Présence d'une incapacité</b>				
Oui (réf.)	67,6	49,4	41,5	16,5
Non	58,5*	48,5	35,7*	19,1*

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,05$ )

1. Les personnes immigrantes sont des personnes qui sont nées ailleurs qu'au Canada et qui ont obtenu leur résidence permanente ou qui sont devenues citoyennes canadiennes par naturalisation.

2. Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuit.

Source : Enquête nationale auprès des diplômés, 2018.

l'obtention de leur diplôme<sup>5</sup>. Pour

la première fois, on utilisera, pour réaliser l'analyse, la définition élargie de l'AIT de l'END.

**Tableau 2**  
**Taux d'emploi et indicateurs de qualité d'emploi en 2018, selon la participation à une forme d'apprentissage intégré au travail (AIT), diplômés postsecondaires de 2015**

	Niveau de scolarité		
	Collégial	Baccalauréat	Maîtrise et doctorat
	pourcentage		
<b>Taux d'emploi</b>			
Participation à une forme d'AIT	87,4	92,4	93,8*
Sans participation à une forme d'AIT (réf.)	89,6	90,4	91,7
<b>Taux d'emploi à temps plein</b>			
Participation à une forme d'AIT	79,5	86,9	86,7
Sans participation à une forme d'AIT (réf.)	81,3	84,4	87,2
<b>Emploi permanent</b>			
Participation à une forme d'AIT	72,0	76,5	71,0
Sans participation à une forme d'AIT (réf.)	70,5	77,0	72,2
<b>Perception d'un emploi quelque peu ou fortement lié au domaine d'études</b>			
Participation à une forme d'AIT	78,1 *	88,4*	92,1*
Sans participation à une forme d'AIT (réf.)	70,2	71,0	88,3
<b>Perception d'avoir un niveau de scolarité supérieur au niveau requis par la profession</b>			
Participation à une forme d'AIT	39,1 *	31,8*	58,1*
Sans participation à une forme d'AIT (réf.)	47,9	48,9	70,5
	dollars		
<b>Revenu d'emploi</b>			
Participation à une forme d'AIT	44 600	57 900*	69 700*
Sans participation à une forme d'AIT (réf.)	45 400	54 100	73 000
<b>Revenu d'emploi à temps plein</b>			
Participation à une forme d'AIT	46 600	59 900*	72 300
Sans participation à une forme d'AIT (réf.)	47 800	56 000	74 600

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) (p < 0,05)

**Note :** Les résultats présentés dans ce tableau portent sur les diplômés des domaines d'études autres que ceux de la santé et de l'éducation. Ils ont été ajustés pour tenir compte de la participation à une forme d'apprentissage intégré au travail (AIT), à l'occupation d'un emploi rémunéré ou du fait de faire du bénévolat. Ils ont également été ajustés pour prendre en compte les variables suivantes : le sexe, l'âge, le statut d'immigrant, l'appartenance à un groupe de minorité visible ou à un groupe autochtone, le fait d'avoir une limitation d'activité, le domaine d'études, la province de résidence au moment où l'enquête a été menée et la scolarité des parents. Les poids bootstrap ont été utilisés pour l'estimation de la variance. Les proportions ont été calculées en fonction des valeurs moyennes des variables indépendantes.

**Source :** Enquête nationale auprès des diplômés, 2018.

## Un diplômé postsecondaire de 2015 sur deux a participé à une forme d'apprentissage intégré au travail durant ses études

Parmi tous les diplômés postsecondaires de 2015, 60 % (ou 250 000) n'ont pas poursuivi leurs études au cours des trois années suivant l'obtention de leur diplôme. De ce nombre, 50 % ont déclaré avoir participé à une forme d'AIT durant leur formation postsecondaire, soit 126 000 diplômés<sup>6</sup>.

Les diplômés de niveau collégial étaient les plus susceptibles d'avoir participé à une forme d'AIT durant leur programme d'études, ceux-ci ayant affiché un taux de participation de 61 % (tableau 1). Bien qu'ils forment 37 % de l'ensemble des diplômés postsecondaires n'ayant pas poursuivi leurs études après 2015, ils représentaient 45 % des diplômés ayant participé à une forme d'AIT.

Le taux de participation à une forme d'AIT diminuait à mesure que le niveau de scolarité augmentait : il passait à 49 % chez les diplômés du

baccalauréat, à 37 % chez ceux de la maîtrise et à 19 % chez ceux du doctorat. Il convient de noter que les diplômés qui avaient travaillé pour un professeur d'université, à titre d'assistant à la recherche ou à l'enseignement, n'étaient pas considérés comme ayant participé à une forme d'AIT, malgré le fait qu'il s'agisse, dans les deux cas, d'une expérience de travail généralement en lien avec le programme d'études. Les taux de participation plus faibles des diplômés de la maîtrise et du doctorat pourraient s'expliquer, en partie, par la propension plus grande des diplômés des cycles supérieurs à avoir occupé ce type d'emploi durant leurs études.

On a constaté des variations importantes d'une province à l'autre au chapitre des taux de participation. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick affichaient des proportions particulièrement élevées à cet égard, puisque 89 % des diplômés de niveau collégial de ces provinces avaient participé à une forme d'AIT, comparativement à 57 % des diplômés de niveau collégial de l'Ontario.

Les femmes étaient surreprésentées parmi les participants à une forme d'AIT, celles-ci représentant 65 % des diplômés ayant participé à de tels programmes (soit 81 900 femmes), alors qu'elles formaient 58 % des diplômés n'ayant pas poursuivi leurs études postsecondaires. Des taux de participation plus élevés étaient enregistrés pour chacun des niveaux de scolarité postsecondaires chez les femmes. L'écart le plus important était cependant observé chez les diplômés de niveau collégial : 71 % des femmes de ce niveau de scolarité avaient participé à une forme d'AIT, comparativement à 48 % des hommes. Ces écarts selon le sexe étaient liés, en partie, à la concentration des femmes

dans certains domaines d'études comme ceux de la santé et domaines connexes et de l'éducation, où les stages en milieu de travail sont souvent requis pour l'obtention du diplôme<sup>7</sup>.

Le taux de participation des diplômés postsecondaires à une forme d'AIT variait d'ailleurs grandement selon leur domaine d'études. Au niveau collégial et au niveau du baccalauréat, les diplômés des domaines de la santé et domaines connexes et de l'éducation se distinguaient, affichant des taux de participation allant de 82 % à 92 %. Au niveau collégial, les diplômés du domaine des sciences sociales et de comportements, et droit affichaient également un taux de participation relativement élevé, soit de 82 %.

Au niveau du baccalauréat, un taux de participation plus élevé que la moyenne était enregistré par les diplômés du domaine de l'architecture, génie et services connexes (65 %, soit près de 16 points de pourcentage de plus que la proportion de 49 % observée pour l'ensemble des diplômés du baccalauréat). Le taux de participation le plus faible, au niveau du baccalauréat, était enregistré par les diplômés des sciences humaines (19 %).

Parmi les diplômés de la maîtrise, ceux du domaine de la santé et domaines connexes affichaient un taux de participation sensiblement plus élevé que la moyenne (74 %, soit le double de la proportion enregistrée pour l'ensemble des diplômés de la maîtrise). En revanche, le taux de participation le plus faible était observé chez les diplômés du domaine des sciences physiques et de la vie, et technologies (18 %).

Enfin, parmi les diplômés du doctorat, ce sont ceux des sciences sociales et de comportements, et droit qui

étaient les plus susceptibles d'avoir participé à une forme d'AIT au cours de leur programme d'enseignement (42 %). En comparaison, c'était le cas de 8 % des diplômés du doctorat en commerce, gestion et administration publique.

En ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques, le taux de participation à une forme d'AIT était généralement plus faible chez les personnes immigrantes. Au contraire, le taux de participation tendait à être plus élevé chez les personnes ayant une incapacité (niveaux collégial et maîtrise).

### **Les participants à une forme d'apprentissage intégré au travail sont plus susceptibles de trouver un emploi lié à leur domaine d'études**

Dans le cadre de l'END de 2018, la majorité des diplômés postsecondaires qui avaient participé à une forme d'AIT, soit près des deux tiers, ont indiqué que leur stage les avait aidés à trouver un emploi après avoir obtenu leur diplôme.

Le succès des diplômés sur le marché du travail dépend d'un ensemble de facteurs qui ne sont pas toujours observables. Si des caractéristiques comme le sexe, l'âge, le niveau de scolarité, le domaine d'études et la situation économique sont relativement faciles à mesurer, il en va autrement des facteurs comme le talent, la motivation, l'ambition personnelle, le niveau de compétences en communication orale et écrite, et en mathématiques, la capacité de réseautage et tant d'autres caractéristiques propres aux personnes. Bien que l'ensemble de ces caractéristiques puissent expliquer le succès relatif des diplômés sur le marché du travail, elles ne sont pas toutes mesurables à l'aide des enquêtes existantes<sup>8</sup>.

Malgré ce fait, il est possible d'établir certains liens de corrélation et d'en mesurer la significativité à l'aide de techniques statistiques. Au moyen de modèles de régression tenant compte simultanément de plusieurs caractéristiques personnelles, on a produit sept indicateurs, reflétant les résultats des diplômés postsecondaires de 2015 sur le marché du travail (selon qu'ils aient participé ou non à une forme d'AIT). Dans le cadre de cette analyse, les diplômés des domaines de la santé et domaines connexes et de l'éducation ont été exclus. Dans ces deux domaines d'études, la participation à une forme d'AIT est, pour la plupart des étudiants, requise pour l'obtention du diplôme (le groupe « n'ayant pas participé à une forme d'AIT » était donc trop petit pour être utilisé à des fins de comparaison). De plus, les diplômés de la maîtrise et du doctorat ont été combinés en un seul groupe pour cette analyse.

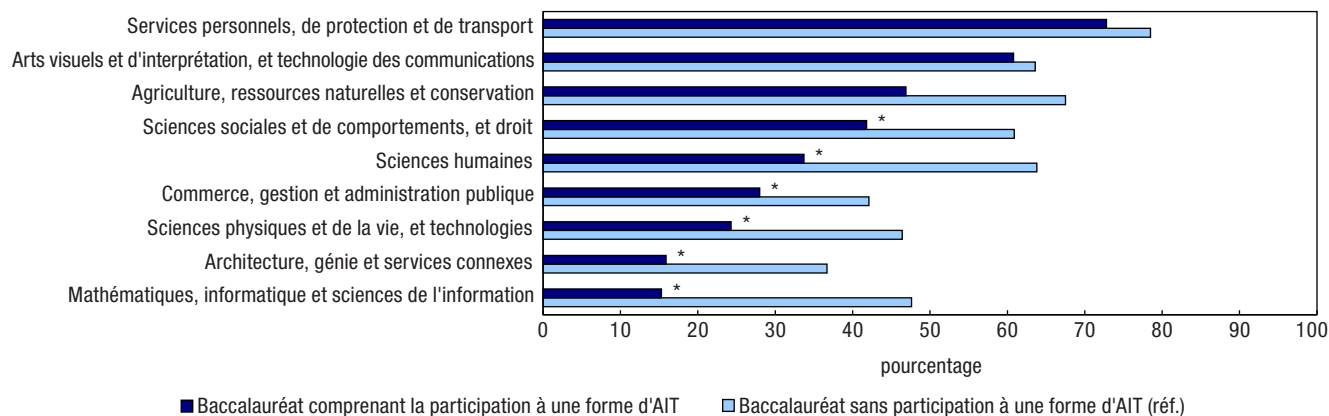
Les indicateurs de résultats sur le marché du travail sont observés trois années après l'obtention du diplôme, soit en 2018 (tableau 2). Ces indicateurs de résultats sur le marché du travail sont ajustés, c'est-à-dire qu'ils tiennent compte des différences au chapitre des caractéristiques observables des diplômés. En outre, le fait d'avoir occupé ou non un emploi rémunéré durant les études postsecondaires, de même que le fait d'avoir fait du bénévolat, sont pris en compte dans les analyses (pour obtenir une liste complète de tous les facteurs, consulter l'encadré [Sources de données, méthodes et définitions](#)).

Les résultats révèlent que la participation à une forme d'AIT n'était pas associée à une probabilité plus élevée d'occuper un emploi, d'avoir un emploi à temps plein ou d'occuper un emploi permanent trois

## Graphique 1

### Diplômés du baccalauréat étant surqualifiés pour l'emploi occupé, selon la participation à une forme d'apprentissage intégré au travail (AIT), diplômés postsecondaires de 2015 observés en 2018

Domaine d'études



\* valeur statistiquement différente de l'estimation pour les diplômés n'ayant pas participé à une forme d'AIT (réf.) ( $p < 0,05$ )

Source : Enquête nationale auprès des diplômés, 2018.

ans après l'obtention du diplôme; les écarts entre les deux groupes au chapitre de ces indicateurs étaient soit faibles, soit non significatifs.

En revanche, le fait d'avoir participé à une forme d'AIT était associé à une probabilité plus forte d'occuper un emploi lié à son domaine d'études. Aussi, les diplômés de 2015 ayant participé à une forme d'AIT durant leurs études étaient moins susceptibles d'être surqualifiés pour l'emploi occupé en 2018. Ces constatations ont été faites pour les trois niveaux de scolarité étudiés, mais les diplômés du baccalauréat affichaient des écarts relativement plus importants.

Par exemple, 88 % des diplômés du baccalauréat ayant participé à une forme d'AIT ont dit avoir trouvé un emploi qu'ils estimaient lié à leur domaine d'études. En comparaison, c'était le cas de 71 % de leurs homologues n'ayant pas eu de possibilités d'AIT. De même, les diplômés du baccalauréat qui avaient participé à une forme

d'AIT étaient proportionnellement moins nombreux à être surqualifiés dans leur emploi (32%) que leurs homologues n'ayant pas participé à une forme d'AIT (49%).

Ces résultats variaient cependant selon le domaine d'études. Au niveau du baccalauréat, le taux de surqualification des diplômés en mathématiques, informatique et sciences de l'information était de 32 points de pourcentage plus faible lorsque les diplômés avaient participé à une forme d'AIT (graphique 1)<sup>9</sup>. À l'opposé, l'écart le plus faible entre les participants et les non participants était observé chez les diplômés en arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications (écart non significatif).

Dans le même ordre d'idées, l'écart entre les participants et les non-participants, au chapitre de la proportion de diplômés du baccalauréat déclarant occuper un emploi lié à leur domaine d'études, était le plus élevé chez les diplômés

en sciences humaines (graphique 2) (54 points de pourcentage d'écart). En revanche, chez les diplômés en commerce, gestion et administration publique, le fait d'avoir participé ou non à une forme d'AIT était moins fortement associé à la probabilité d'occuper un emploi lié à son domaine d'études (7 points de pourcentage d'écart entre les participants et les non participants), trois ans après la fin des études.

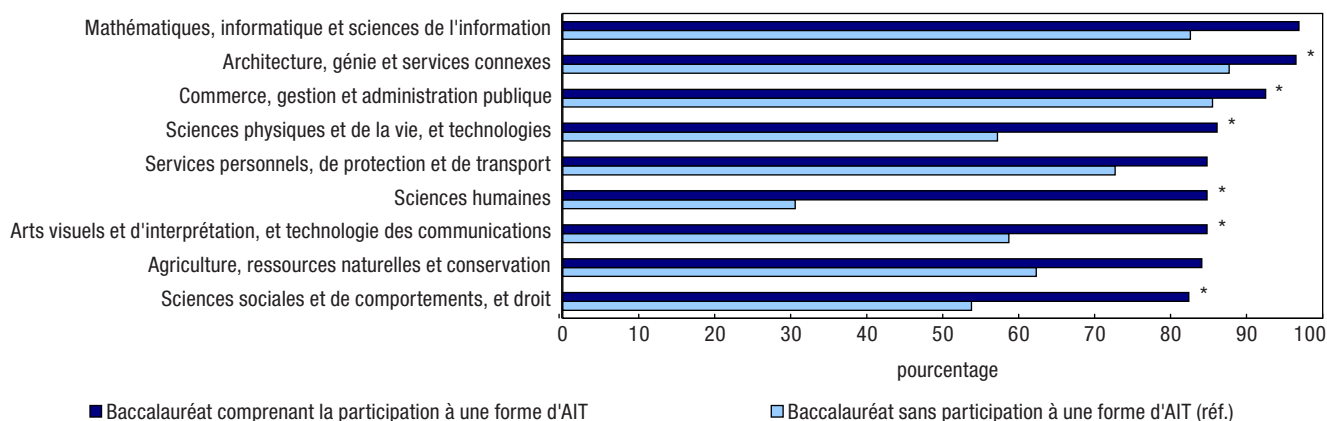
### Des gains d'emploi supérieurs chez les diplômés du baccalauréat ayant participé à une forme d'apprentissage intégré au travail

Parmi les diplômés de niveau collégial, on n'a observé aucun écart sur le plan de la rémunération salariale entre ceux ayant participé à une forme d'AIT et ceux n'y ayant pas participé, et ce, malgré le fait qu'une plus faible proportion des participants à une forme d'AIT étaient surqualifiés en emploi.

## Graphique 2

**Diplômés du baccalauréat ayant déclaré occuper un emploi en 2018 quelque peu ou fortement lié à leur domaine d'études, selon la participation à une forme d'apprentissage intégré au travail (AIT), diplômés postsecondaires de 2015**

Domaine d'études



\* valeur statistiquement différente de l'estimation pour les diplômés n'ayant pas participé à une forme d'AIT (réf.) ( $p < 0,05$ )

Source : Enquête nationale auprès des diplômés, 2018.

En revanche, les diplômés du baccalauréat ayant participé à une forme d'AIT affichaient des salaires annuels supérieurs à ceux qui n'y avaient pas participé. En effet, il existait une différence de 7 % pour ce qui est des salaires de l'ensemble des diplômés du baccalauréat ayant un emploi, de même que pour les salaires de ceux travaillant à temps plein<sup>10</sup>. Bien que la participation à une forme d'AIT puisse avoir une incidence positive sur les revenus d'emploi, il faut faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats. En effet, ce résultat pourrait aussi être attribuable à l'effet des compétences non observées. Pour participer à l'AIT, les étudiants doivent respecter certaines conditions, ce qui comprend souvent le fait de maintenir une moyenne générale supérieure à un certain niveau.

Chez les diplômés de la maîtrise et du doctorat, le revenu d'emploi ajusté des participants à une forme d'AIT était inférieur à celui des non-participants. Pour ces niveaux, la

variable AIT pourrait saisir des effets de sélection négatifs; contrairement à ce qui est observé au chapitre du baccalauréat, la participation à une forme d'AIT pourrait être une option moins attrayante en général aux cycles supérieurs. De même, étant donné que les postes d'assistants à la recherche ou à l'enseignement ne sont pas compris dans les différentes formes d'AIT, l'effet de ces emplois sur les résultats sur le marché du travail des diplômés de la maîtrise et du doctorat n'a pu être saisi. Aux niveaux de la maîtrise et du doctorat, les meilleurs étudiants sont souvent très convoités par les professeurs. Pour les étudiants, le fait d'occuper un poste d'assistant à la recherche ou à l'enseignement peut ouvrir la porte à de bons emplois, dans leur domaine d'études, lorsqu'ils obtiennent leur diplôme.

## Conclusion

Parmi les diplômés postsecondaires de 2015, 50 % ont déclaré avoir participé à une forme d'AIT faisant

partie intégrante de leur programme d'études. La propension à participer à une forme d'AIT pendant les études postsecondaires diminuait à mesure qu'augmentait le niveau de scolarité. Elle passait de 61 % chez les diplômés de niveau collégial à 19 % chez ceux du doctorat.

Les femmes étaient surreprésentées parmi les participants, en partie en raison de leur concentration dans certains domaines d'études, tels que la santé et domaines connexes et l'éducation, où les stages en emploi sont souvent requis pour l'obtention du diplôme.

Il est important de comprendre les liens entre la participation à une forme d'AIT et les résultats des diplômés sur le marché du travail étant donné les investissements importants en temps et en argent effectués par les diplômés, leur famille et la société en général.

Bien que le fait d'avoir participé à une forme d'AIT ne soit pas associé à une probabilité plus grande d'occuper un



emploi, il existe un lien avec certains indicateurs clés de qualité d'emploi, trois ans après l'obtention du diplôme. En particulier, les diplômés postsecondaires de 2015 ayant participé à une forme d'AIT ont plus souvent estimé occuper un emploi en lien avec leur domaine d'études et étaient moins souvent surqualifiés pour l'emploi qu'ils occupaient. Ce résultat s'appliquait autant au niveau collégial et au niveau du baccalauréat que de la maîtrise et du doctorat. Ce sont cependant les diplômés du baccalauréat qui affichaient les écarts les plus importants : 88 % des participants à une forme d'AIT ont déclaré occuper un emploi lié à leur domaine d'études, comparativement à 71 % chez les non-participants; près de 32 % des diplômés du baccalauréat étaient surqualifiés

pour l'emploi qu'ils occupaient lorsqu'ils avaient participé à une forme d'AIT, comparativement à 49 % lorsqu'ils n'avaient pas participé à un tel programme.

Un écart était aussi observé quant au revenu annuel d'emploi des diplômés du baccalauréat, pour l'ensemble des employés, de même que pour les employés à temps plein. Ces résultats sont conformes à ceux d'études semblables sur le sujet. Il convient cependant de souligner que la définition de l'AIT pendant les études postsecondaires pourrait avoir une certaine incidence sur les résultats. De plus, les résultats de la présente étude ne sont fondés que sur une seule cohorte (celle de 2015), observée trois ans plus tard (en 2018). Des recherches supplémentaires seront nécessaires

afin de vérifier si les résultats seront semblables dans le cas des futures cohortes de diplômés.

---

**Diane Galarneau et George Marshall** sont analystes au Centre canadien de la statistique de l'éducation et **Mark Kinack** est gestionnaire de l'Enquête nationale auprès des diplômés au sein de la même division.

## Source de données, méthodes et définitions

### Sources de données

L'Enquête nationale auprès des diplômés (END) de 2018 a permis de recueillir des renseignements sur les personnes ayant obtenu un diplôme d'un établissement postsecondaire public au Canada en 2015. Les questions portent sur le cheminement scolaire, le financement des études postsecondaires, y compris les prêts aux étudiants consentis par le gouvernement et la transition vers le marché du travail. La population cible de cette enquête était celle des diplômés postsecondaires de 2015 qui résidaient toujours au Canada au moment où l'enquête a été réalisée en 2018.

Pour la première fois dans le cadre de l'END, le cycle mené en 2018 comporte 12 nouvelles questions sur l'apprentissage intégré au travail (AIT), lesquelles viennent s'ajouter au contenu portant sur la participation aux programmes coopératifs, qui faisaient déjà partie de l'END, de 1986 à 2013. Les questions de l'END menée en 2018 sur l'AIT portaient précisément sur les « placements en emploi faisant partie intégrante du programme d'études » et comprenaient les placements organisés dans le cadre de programmes coopératifs, les internats, les placements cliniques et les stages obtenus par le truchement de programmes offrant une expérience sur le terrain, les services d'apprentissage communautaires et les autres placements faisant partie intégrante des programmes d'études postsecondaires. Étaient exclus de l'END de 2018 les emplois ne faisant pas partie intégrante du programme d'études, comme les placements du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant, les emplois d'assistants à la recherche et à l'enseignement, de même que le travail lié aux thèses de maîtrise ou de doctorat. Bien que les stages pour apprentis fassent également partie des AIT, ils étaient exclus de l'END de 2018 puisque les diplômés des programmes d'apprentis étaient exclus de la population cible de l'enquête.

La présente étude porte uniquement sur les diplômés des niveaux collégial et universitaire qui n'avaient pas poursuivi leurs études après l'obtention de leur diplôme en 2015 (soit jusqu'au moment où l'END a été menée, en 2018). Il convient de noter que le profil des diplômés ayant participé à une forme d'AIT était semblable, que les diplômés aient poursuivi ou non leurs études. Les diplômés peuvent avoir participé à plus d'une forme d'AIT, mais seul celui dont la durée a été la plus longue a été retenu dans le cadre de l'enquête.

### Définitions

**Collégial** : Comprend les certificats et diplômes de niveau collégial et de niveau non universitaire, de même que les diplômes ou certificats des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps).

**Baccalauréat** : Comprend les diplômes du baccalauréat, les diplômes de baccalauréat en médecine, dentisterie, médecine vétérinaire et optométrie, de même que les certificats et diplômes universitaires de niveau inférieur au baccalauréat.

**Maîtrise** : Comprend les diplômes de la maîtrise ainsi que les diplômes et certificats universitaires de niveau supérieur au baccalauréat.

**Taux d'emploi** : Proportion des diplômés postsecondaires de 2015 qui n'avaient pas poursuivi leurs études et qui occupaient un emploi ou avaient une entreprise au cours de la semaine précédant l'END de 2018.

**Taux d'emploi à temps plein** : Proportion des diplômés postsecondaires de 2015 qui n'avaient pas poursuivi leurs études et qui occupaient un emploi à temps plein (auquel ils travaillaient au moins 30 heures par semaine) dans le cadre d'un emploi ou de leur entreprise durant la semaine précédant l'enquête de 2018.

**Emploi permanent** : Proportion des diplômés postsecondaires de 2015 qui n'avaient pas poursuivi leurs études et qui occupaient un emploi permanent durant la semaine précédant l'END de 2018.

**Emploi quelque peu ou fortement lié au domaine d'études de 2015** : Proportion des diplômés postsecondaires de 2015 qui n'avaient pas poursuivi leurs études, qui ont déclaré occuper un emploi durant la semaine précédant l'END de 2018 et qui ont déclaré que cet emploi était quelque peu ou fortement lié à leur domaine d'études de 2015.

**Surqualification** : Proportion des diplômés postsecondaires de 2015 qui n'avaient pas poursuivi leurs études, qui ont déclaré occuper un emploi durant la semaine précédant l'END de 2018 et étaient surqualifiés pour l'emploi occupé. Les diplômés surqualifiés avaient un niveau de scolarité supérieur à celui qu'ils estimaient nécessaire de posséder pour obtenir leur emploi.

**Revenu d'emploi** : Rémunération salariale annuelle comprenant les pourboires et commissions avant impôt et toutes les autres déductions qu'ont reçus les diplômés postsecondaires de 2015 qui n'avaient pas poursuivi leurs études pour l'emploi occupé durant la semaine précédant l'END de 2018. Lorsque les gains sont déclarés selon un taux horaire, ils sont annualisés en fonction des heures habituelles de travail par semaine.

**Revenu d'emploi à temps plein** : Rémunération salariale annuelle telle que définie précédemment, pour les employés ayant déclaré travailler à temps plein (soit au moins 30 heures par semaine).

### Analyse de régression

À l'aide de modèles de régression, on a mesuré si la participation à une forme d'AIT durant les études postsecondaires est associée à des indicateurs du marché du travail plus favorables que la non-participation. Étant donné que la plupart des diplômés des domaines de la santé et domaines connexes et de l'éducation doivent participer à une forme d'AIT pour obtenir leur diplôme, ils ont été exclus de l'analyse. Des modèles distincts ont été estimés pour chacun des niveaux de scolarité, et les niveaux de la maîtrise et du doctorat ont

## L'apprentissage intégré au travail pendant les études postsecondaires, diplômés de 2015

été combinés étant donné le faible nombre de diplômés du doctorat. On a étudié les indicateurs suivants :

- a. La probabilité d'occuper un emploi
- b. La probabilité d'avoir un emploi à temps plein
- c. La probabilité d'occuper un emploi permanent
- d. La probabilité de déclarer occuper un emploi quelque peu ou fortement lié au programme d'études postsecondaires de 2015
- e. La probabilité d'occuper un emploi pour lequel le diplômé est surqualifié

f. Le niveau des gains d'emploi moyen

g. Le niveau des gains d'emploi moyen des employés à temps plein

Pour chacun de ces modèles, en plus des variables dichotomiques sur la participation ou non à une forme d'AIT, les variables suivantes ont été prises en compte : le fait d'avoir occupé un emploi rémunéré durant les études postsecondaires, la participation à des activités de bénévolat, le sexe, l'âge, le statut d'immigrant, l'appartenance à un groupe de minorité visible ou à un groupe autochtone, le fait d'avoir une limitation d'activité, le domaine d'études, la province de résidence au moment où l'enquête a été menée en 2018 et la scolarité des parents.

### Durant leurs études, 4 diplômés sur 10 ont combiné la participation à une forme d'apprentissage intégré au travail à celle d'un emploi rémunéré ou à du bénévolat

En plus de participer à une forme d'AIT, une grande partie des étudiants occupent un emploi rémunéré pendant leurs études ou participent à des activités de bénévolat de leur propre initiative. Le travail rémunéré et le bénévolat sont également susceptibles d'aider les diplômés à intégrer le marché du travail, en leur permettant d'acquérir une expérience pratique non intégrée formellement dans leur programme d'études.

On a examiné de quelle façon se répartissaient les diplômés quant à leur participation à l'une ou l'autre de ces activités (tableau 3). Or, une grande partie des diplômés postsecondaires de 2015 (40 %) ont combiné la participation à une forme d'AIT

à un travail rémunéré ou au bénévolat, alors que 10 % ont participé uniquement à une forme d'AIT. Par ailleurs, 42 % des diplômés n'ont pas participé à une forme d'AIT, mais ont occupé un emploi rémunéré ou ont fait du bénévolat, alors que 8 % n'ont participé à aucune de ces activités. La participation à l'une de ces activités variait selon le niveau de scolarité; pour chaque niveau cependant, une faible proportion de diplômés avaient uniquement participé à une forme d'AIT ou n'avaient participé à aucune de ces activités.

**Tableau 3**

**Proportion des diplômés postsecondaires de 2015 selon le fait qu'ils aient participé à une forme d'apprentissage intégré au travail (AIT), fait du bénévolat ou occupé un emploi rémunéré pendant leurs études**

	Niveau de scolarité				Total
	Collégial	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat	
	pourcentage				
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Participation à une forme d'AIT uniquement	14,8	7,5	7,3	3,5	10,1
Participation à une forme d'AIT et travail rémunéré ou bénévolat	45,9	41,2	29,4	15,1	40,3
Travail rémunéré ou bénévolat, sans participation à une forme d'AIT	29,2	46,1	53,4	64,5	41,5
Aucune de ces activités	10,1	5,3	9,9	16,9	8,1

Source : Enquête nationale auprès des diplômés, 2018.

### Notes

1. Certaines possibilités d'apprentissage intégré au travail ne sont pas rémunérées, alors que d'autres sont subventionnés par le gouvernement fédéral afin de favoriser l'emploi d'étudiants (voir « Investir dans la classe moyenne, budget de 2019 »).
2. Le gouvernement fédéral a investi 305 millions de dollars, de 2016 à 2018, dans des programmes visant à créer et à subventionner les possibilités d'apprentissage intégré au travail. Dans le budget de 2019, un montant de 798,2 millions de dollars sur cinq ans est prévu afin d'offrir des possibilités de stage supplémentaires, en partenariat avec la Table ronde sur le milieu des affaires et l'enseignement supérieur. Cet investissement devrait permettre de soutenir, d'ici 2023-2024, jusqu'à 84 000 nouveaux stages de travail par année (Voir Investir dans les jeunes Canadiens et Investir dans la classe moyenne, budget de 2019).
3. Selon l'étude de Rodriguez, Zhao et Ferguson (2016), le taux de participation aux programmes coopératifs est passé de 1986 à 2010, de 7 % à 22 % au niveau collégial, et de 5 % à 12 % au niveau du baccalauréat. D'autres études ont porté sur l'incidence de la participation aux placements coop sur l'intégration des diplômés au marché du travail. Ainsi, à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2000, Walters et Zarifa (2008) se sont penchés dans le cadre de leur étude sur les gains d'emploi et certains indicateurs du marché du travail, selon le fait que les diplômés ont participé ou non à un programme coopératif de leur établissement d'enseignement. L'étude a permis de conclure que les programmes coopératifs confèrent plusieurs avantages, particulièrement aux hommes ayant un diplôme universitaire. À partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2013 (cohorte de diplômés postsecondaires de 2009-2010), une étude de Ferguson et Wang (2014) a, elle aussi, permis d'établir un lien entre la participation à un programme coopératif et le fait d'occuper un emploi correspondant au niveau de scolarité atteint. La participation à de tels programmes était aussi liée à des gains d'emploi plus élevés chez les diplômés du baccalauréat. Enfin, dans une étude de Martin et Rouleau (2020), les auteurs se sont intéressés, de façon plus générale, au lien entre le fait d'occuper un emploi durant les études et certains résultats sur le marché du travail une fois le diplôme obtenu.
4. Un rapport interne a cependant révélé que les répondants à l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2018 avaient tendance à surestimer leur participation à une forme ou l'autre d'AIT, comme un programme coopératif, qu'ils confondaient avec d'autres formes de stages offerts par leur établissement d'enseignement. Cette proportion constitue donc une approximation.
5. On examine ici l'ensemble des formes d'apprentissage intégré au travail auxquelles les diplômés postsecondaires de 2015 ont pu participer au cours de leur programme d'enseignement. Les diplômés peuvent avoir participé à plus d'un stage, internat ou placement clinique, mais seul celui dont la durée a été la plus longue a été retenu dans le cadre de l'enquête. De même, seuls les diplômés des niveaux collégial et universitaire qui n'avaient pas poursuivi leurs études après l'obtention de leur diplôme en 2015 font l'objet de la présente étude. Il convient de noter que le profil des diplômés ayant participé à une forme d'apprentissage intégré au travail est semblable, que les diplômés aient poursuivi leurs études ou non.
6. Ce nombre exclut les diplômés ayant poursuivi leurs études après l'obtention de leur diplôme, de même que ceux qui n'avaient déclaré aucun domaine d'études ou aucune province de résidence. Les diplômés ayant poursuivi leurs études ont été exclus afin d'examiner l'incidence de l'AIT sur les résultats des diplômés sur le marché du travail.
7. Le domaine d'étude expliquerait environ la moitié de l'écart du taux de participation selon le sexe. Tous niveaux de scolarité confondus, les femmes diplômées avaient un taux de participation à une forme d'AIT de 57 % contre 42 % pour les hommes, soit un écart de 15 points de pourcentage. Or, si les hommes avaient choisi les mêmes domaines d'étude que les femmes, tout en maintenant leur taux de participation par domaines d'études constant, leur taux global de participation aurait été de 49 %, soit un écart de 8 points de pourcentage.
8. Dans le même ordre d'idées, seul le stage dont la durée a été la plus longue a été pris en compte dans le cadre de l'enquête. Il est donc impossible de distinguer les diplômés qui ont participé à plus d'une forme d'apprentissage intégré au travail (AIT) durant leur formation. De même, la durée des placements a été recueillie pour ceux de type non coopératifs uniquement; il est donc difficile de tenir compte de cette caractéristique quand on examine le succès des diplômés sur le marché du travail.

9. Les taux affichés aux graphiques 1 et 2 sont des taux bruts, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas ajustés pour tenir compte des différences au chapitre des caractéristiques démographiques et éducatives observables des diplômés (en raison de tailles d'échantillon trop faibles).
10. Ces résultats sont fondés sur une définition élargie des niveaux de scolarité. Ces modèles ont également été mis à l'essai sur des versions plus restrictives des niveaux de scolarité; plus précisément, dans cette nouvelle série de régressions, le niveau du baccalauréat comprenait uniquement les diplômés du baccalauréat (grade) et ceux de la maîtrise et du doctorat ne comprenaient que les diplômés de ces niveaux. Les résultats portant sur les indicateurs « surqualifié pour l'emploi occupé » et « a déclaré occuper un emploi dans son domaine d'études » des diplômés du baccalauréat demeuraient significatifs et conservaient des écarts du même ordre, mais les résultats observés en ce qui concerne et celui combiné de la maîtrise et du doctorat n'étaient plus significatifs. Les résultats sur les gains annuels d'emploi demeuraient significatifs et du même ordre pour ce qui est des diplômés du baccalauréat, alors que, en ce qui concerne les diplômés de la maîtrise et du doctorat, l'écart en faveur des non-participants à une forme d'AIT était maintenu et même accru : il était de 7,5 % chez les employés et de 5,8 % chez les employés à temps plein.

### Références

- ENSEIGNEMENT COOPERATIF ET APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL CANADA. 2019. [Définitions relatives à l'AMT \(apprentissage en milieu de travail\)](#).
- FERGUSON, Sarah-Jane, et Shunji WANG. 2014. « [L'obtention d'un diplôme au Canada : profil, situation sur le marché du travail et endettement des diplômés de la promotion de 2009/2010](#) », *Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation : documents de recherche*, produit n° 81-595-M — n° 2014101 au catalogue de Statistique Canada.
- MARTIN, Steve et Brandon ROULEAU. 2020. « Exploration du travail, de l'apprentissage et de l'apprentissage intégré au travail au Canada à partir de l'Étude longitudinale et internationale des adultes », *Série de documents de recherche de l'Étude longitudinale et internationale sur les adultes*, produit n° 89-648-X au catalogue de Statistique Canada.
- MINISTÈRE DES FINANCES CANADA. 2019. « Investir dans la classe moyenne, budget de 2019 », produit n° F1-23/3F-PDF au catalogue.
- MINISTÈRE DES FINANCES CANADA. 2019. « Investir dans les jeunes Canadiens, budget de 2019 », produit n° F1-23/3-2019-2F-PDF au catalogue.
- RODRIGUEZ, Carlos, John ZHAO et Sarah-Jane FERGUSON. 2016. « [La participation des diplômés du collégial et du baccalauréat aux programmes coopératifs](#) », *Regards sur la société canadienne*, décembre, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- WALTERS, David, et David ZARIFA. 2008. « Earnings and employment outcomes for male and female postsecondary graduates of coop and non-coop programmes », *Journal of Vocational Education & Training*, vol. 60, n° 4, p. 377 à 399.